ENTREPRENDRE

Présentation de la charte forestière 2023 – 2025 ce mardi 18 avril au château de Coët Caret

Publié le 03 mai 2023

La charte forestière du territoire a été présentée ce mardi 18 avril par Nicolas CRIAUD, président de l'agglomération de Cap Atlantique et Christelle CHASSÉ, vice présidente aux économies primaires et à la transition écologique chargée de la biodiversité et des milieux naturels au Château de Coët Caret à Herbignac. Mais qu'est-ce que cette charte forestière ? C'est une sorte de tuteur pour les forêts de notre presqu'île, capable de les accompagner, les structurer et d'en tirer leurs meilleurs fruits.

Concrètement, l'Etat a créé cet outil en 2001 afin que les collectivités mettent en place un programme d'actions pour développer différents usages pour leurs forêts : gestion durable et protection des espaces naturels, exploitation économique, énergétiques, structuration de l'utilisation par les habitants…

Notre territoire comporte 5600 hectares de forêts, soit 14% de l'agglo ! Cette charte 2023-2025 présentée aujourd'hui comporte 27 actions concrètes visant à accompagner les communes (10% des espaces boisés sont communaux), et les 9000 propriétaires et vise 3 objectifs :

- Economique : créer de l'emploi pour exploiter le bois issu de la forêt qui permettra de répondre aux besoins énergétiques du territoire

- Ecologique : s'assurer de la gestion durable de ces espaces

- Sociale : permettre la réappropriation et la redécouverte de ces espaces par la population

Voir la charte forestière ici : https://bit.ly/3mEskMZ

PRÉSENTATION

DE LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE 2023-2025

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëlles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

02 51 75 06 80